
[Imprimer](#)

AMI action collective « Se regrouper »

Image

Dans un contexte de mondialisation, où la concurrence se fait rude, que les pratiques d'achats et les besoins sont en constante évolution, les entreprises doivent sans cesse s'adapter dans un environnement en profonde mutation.

Pour éviter de disparaître et surtout continuer à se développer, les entreprises peuvent recourir à des stratégies d'alliance. Pour accompagner les **TPE PME*** normandes à comprendre les enjeux, les objectifs et les implications nécessaires pour faire un groupement d'entreprises (GIE, GME, Société en participation....) gagnant/gagnant, les CCI de Normandie mettent en place une action collective

dédiée.

Descriptif :

Partir à l'international, se positionner sur un nouveau marché, acquérir de nouvelles compétences ou mutualiser des moyens, quel que soit l'axe de diversification envisagé, l'action collective permettra à une quinzaine d'entreprises ayant un projet de groupement de :

- Comprendre les enjeux juridiques – 1/2 journée
- Participer à des ateliers pratiques et faire des études de cas – 1 journée
- Echanger avec des groupements d'entreprises existants – 1/2 journée

Cette opération collective qui se déroulera sur 3 jours repartis sur 3 semaines fait l'objet d'un financement de la Région Normandie.

Participation entreprise : 30 € HT

Ce tarif préférentiel est uniquement réservé aux membres de CCI Business.

Vous êtes intéressés ?

[Accédez à l'AMI](#)

ATTENTION ! L'AMI est ouvert jusqu'au 28/04/2017 18H00

* TPE PME : Une entreprise est une PME, selon la définition communautaire ([recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003](#)), si celle-ci (en données cumulées avec les entreprises liées ou partenaires, cf. remarque ci-dessous) :

- emploie moins de 250 personnes,
- a, soit un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros, soit un total du bilan inférieur ou égal à 43 millions d'euros.



CCI NORMANDIE



CCI SEINE ESTUAIRE

